

CONDITIONS GÉNÉRALES DE FONCTIONNEMENT (CGF).

Ce document est rendu obligatoire par l'article 22 de la Directive Services, l'article R 242-35 du code de déontologie et l'article 8 de l'arrêté relatif aux établissements de soins du 13 mars 2015.

Ce document est à la disposition des clients de la clinique sur simple demande (affiche murale d'information située sous les tarifs pratiqués par la clinique, et document disponible sur notre site Internet).

Les actes effectués au sein de la clinique vétérinaire Pelletier Rouyet sont soumis aux présentes CGF.

MENTIONS OBLIGATOIRES

APPELLATION DE L'ÉTABLISSEMENT DE SOINS ET ESPÈCES HABITUELLEMENT ET OCCASIONNELLEMENT TRAITÉES

CLINIQUE VÉTÉRINAIRE PELLETIER ROUYET

Espèces traitées : animaux de compagnie

Adresse: 43 rue Ambroise Paré

Rond-point du pôle santé

71850 Charnay-lès-Mâcon

Tel: 03 85 22 15 75

Email: pelletier-rouyet51@orange.fr

Site internet: <https://www.cliniqueveterinairepelletierrouyet.com>

HORAIRE D'OUVERTURE HABITUELS ET CONDITIONS D'ACCUEIL DU PUBLIC

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 8h30-13h00 / 14h00-19h00

Mercredi fermé

Samedi: 8h30-13h00

PERSONNEL AFFECTÉ AUX SOINS DES ANIMAUX

Dr Rouyet-Gillier Maryline, vétérinaire diplômée de l'École Nationale Vétérinaire de Lyon (Vetagro Sup) en 2001

Dr Praquin-Pelletier Gaëlle, vétérinaire diplômée de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon (Vetagro Sup) en 2001, titulaire du Certificat d'études approfondies vétérinaires CEAV de médecine interne des animaux de compagnie (2008)

Cyril Guillermin, auxiliaire spécialisé vétérinaire échelon V

Etienne Robin, auxiliaire vétérinaire échelon III

Dr Christelle Barnola, vétérinaire diplômée de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon (Vetagro Sup) en 2006, consultante en Chirurgie (orthopédique ou spécialisée): exercice exclusif en Chirurgie itinérante des animaux de compagnie.

PRESTATIONS EFFECTUÉES AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT DE SOINS

Consultations de médecine générale et de médecine interne

Consultations de comportement

Évaluation des chiens catégorisés

Consultations et chirurgies des nouveaux animaux de compagnie et des animaux d'ornement

Chirurgie des tissus mous

Chirurgie orthopédique

Analyses sanguines

Microscopie optique

Imagerie: Radiologie, échographie

Hospitalisation

Pharmacie et parapharmacie vétérinaires

Alimentation vétérinaire, boutique en ligne

SURVEILLANCE DES ANIMAUX HOSPITALISÉS

La surveillance des animaux hospitalisés est effectuée par les vétérinaires en dehors des heures d'ouverture.

La fréquence des visites est déterminée par les soins devant être prodigués à chaque patient afin d'assurer son bien être et d'optimiser ses chances de guérison.

Une vidéosurveillance permet en plus aux vétérinaires de pouvoir s'assurer que tout va bien pour le patient hospitalisé.

Des nouvelles (appel, photos, messages) sont par ailleurs données aux propriétaires lorsque la clinique est fermée au public

PERMANENCE ET CONTINUITÉ DES SOINS

En dehors des horaires d'ouverture, la PCS est assurée par la Maison des Urgences Vétérinaires de Mâcon sur rdv uniquement: 105 rue des Saint-Clémentines 71000 Mâcon, 03 85 22 15 75 ou 03 73 55 13 31.

ESPÈCES TRAITÉES

Chiens, chats, lapins, furets, rongeurs, oiseaux, tortues.

Nous référons parfois pour certains reptiles ou certains perroquets dans des structures spécialisées

CONDITIONS TARIFAIRES

Les tarifs des principaux actes sont affichés à la clinique. Ils sont également disponibles sur simple demande par téléphone auprès de notre secrétariat. Le tarif d'une prestation est déterminé en fonction de différents paramètres dont le temps passé, le matériel nécessaire et les différentes charges de la structure.

LITIGES

En cas de litiges, merci de contacter le

Conseil Régional de l'Ordre des Vétérinaires de Bourgogne Franche Comté

Parc Tertiaire des grands Crus, 60F av. du 14 juillet, 21300 Chenôve

Tel: 03 80 43 94 09

Pour faire appel au Médiateur de la consommation, il convient de se rendre sur le site du Conseil National de l'Ordre des Vétérinaires (HYPERLINK « <http://www.veterinaire.fr> »)

RCP

Compagnie d'assurance AXA Burgun Dulac, 413 rue Philippe Héron, 69400 Villefranche sur Saône

LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTÉS », SECRET PROFESSIONNEL

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès des Docteurs Pelletier et Rouyet.

Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel, aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.

MÉDIATEUR DE LA CONSOMMATION

Conformément à l'article L. 152-1 du Code de la consommation, en cas de litiges de la consommation vous pouvez contacter le médiateur dont nous relevons à l'adresse internet suivante : url du médiateur.

DÉCÈS DE L'ANIMAL

Anima Care s'occupe de la gestion des animaux décédés et de la facturation des actes de crémation.

Anima Care, ZAC Bois Saint-Pierre, Impasse des 4 Mollards, 38280 Janneyrias.

ADMISSION DES ANIMAUX VISÉS PAR LA LÉGISLATION SUR LES CHIENS DANGEREUX.

Le Dr Rouyet peut évaluer les chiens catégorisés.

ADMISSION DES ANIMAUX ERRANTS

Si l'animal errant est identifié, son propriétaire est contacté immédiatement. Si l'animal n'a pas d'identification, il est orienté vers la Société de protection des animaux: SPA la Grisière, 0385209414.

MODALITES DE REGLEMENT

Espèces, chèques, cartes bancaires, Paylib, virements ou prélèvements bancaires, Payvet.